



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires**

Aurillac, le 11 juin 2024

Dossier n° : AE 24.0261

Demandeur : GAEC DES CAMPS

Date d'enregistrement de la demande : 24/05/24

Date limite de candidature : 24/08/2024

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 24/09/24.

- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
SAINT-CERNIN	5,55	HERMET Gérard	Section AY 26,27,28,29,30,31, Section BM 97,
FREIX-ANGLARDS	22,36	Indivision HERMET	Section AE 96,97, Section AK 32,33j,k,34,42,43,44,87,88j,k,l
SAINT-CERNIN	48,52	Indivision HERMET	Section AY 73, Section BP 3,24,25,101,102,103,107,109,113 115,116,117,118,126,127,130,151, 152j,k,153, Section BR 28, 30,34,35,42,88,90,91,190,
SAINT-CERNIN	0,45	HERMET Michel	Section BP 129,131,
SAINT-CERNIN	9,77	HERMET M-Therese	Section AY 40,41, Section BP 1,2,5,14,16,17,18,19,22, 111,114, Section BR 48,49,50,
SAINT-CERNIN	0,38	EARL des CAMPS	Section BP 148,
SAINT-CERNIN	2,64	DUPONT Simone	Section BD 23, Section BP 6,125,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :

<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière